

**D'Épinal au-delà des mers.**  
Le rayonnement international de l'Imagerie Pellerin (1860-1960)  
**Jeu-Concours « Carnet de voyage »**

## RÈGLEMENT



- Article 1 : Objet du concours
- Article 2 : Objectif du concours
- Article 3 : Candidats
- Article 4 : Inscription
- Article 5 : Œuvre à réaliser
- Article 6 : Dépôt de l'œuvre
- Article 7 : Composition du jury
- Article 8 : Délibérations du jury
- Article 9 : Remise des prix
- Article 10 : Prix
- Article 11 : Publications
- Article 12 : Divers



### Article 1 : Objet du concours

Le Conseil général des Vosges (Archives départementales des Vosges) organise un jeu-concours sur le thème du voyage dans le cadre de l'exposition « D'Épinal au-delà des mers. Le rayonnement international de l'Imagerie Pellerin (1860-1960)»

### Article 2 : Objectif du concours

Le concours vise à sensibiliser les participants à la pratique du carnet de voyage. Il doit en outre permettre de développer leur imagination, leur curiosité et leur sens artistique.

### Article 3 : Candidats

Le concours est ouvert :

- aux adultes,
- aux adolescents (13-18 ans),
- aux enfants (moins de 13 ans),
- aux groupes constitués d'adultes et/ou d'enfants (ateliers de pratique artistique, centres aérés...), résidant dans le département des Vosges.

### Article 4 : Inscription

Le bulletin d'inscription est disponible en ligne sur le site des Archives des Vosges ([www.vosges-archives.com](http://www.vosges-archives.com)) et sur simple demande sur les quatre sites partenaires de l'exposition :

- Archives départementales des Vosges
- Imagerie d'Épinal S.A.
- Musée de l'Image
- Musée départemental d'art ancien et contemporain à Épinal

Pour l'inscription d'un mineur, la signature du bulletin par son représentant légal est obligatoire.  
Les groupes seront constitués de **12 personnes** maximum. Il ne sera demandé qu'un bulletin d'inscription par groupe.

**Attention** : le nombre d'inscriptions est limité à **60 toutes catégories confondues**. Le carnet vierge est fourni au participant à l'inscription. Il est disponible sur les 4 sites (Archives départementales des Vosges, Imagerie d'Épinal S.A., Musée de l'Image, Musée départemental d'art ancien et contemporain) à partir du **25 juin 2009**.

#### **Article 5 : Œuvre à réaliser**

Sur le thème d'un voyage imaginaire ou non, chaque candidat doit remplir **20 pages** minimum de son carnet à l'aide d'éléments de textes, d'esquisses, d'aquarelles, de photographies ou de toute autre technique de son choix.

#### **Article 6 : Dépôt de l'œuvre**

Les œuvres doivent être déposées aux Archives départementales des Vosges au plus tard le **1<sup>er</sup> septembre 2009** (17h00). Les œuvres déposées hors délai ne seront pas prises en compte.

#### **Article 7 : Composition du jury**

Le jury comprendra sous la présidence du Président du Conseil Général des Vosges ou de son représentant :

- Un élu de l'Assemblée départementale,
- Le directeur général adjoint chargé du Pôle Développement du Territoire ou son représentant,
- Deux représentants des Archives départementales des Vosges,
- Un représentant du Musée départemental d'art ancien et contemporain,
- Un représentant du Musée de l'Image,
- Un représentant de l'Imagerie d'Épinal S.A.,
- Deux professionnels des arts graphiques (dont le graphiste de l'exposition).

#### **Article 8 : Délibérations du jury**

Chaque membre du jury a une voix. Enfants, adolescents, adultes et groupes seront jugés séparément. Les œuvres des quatre catégories seront présentées de manière anonyme aux membres du jury qui procédera à leur sélection et se prononcera au cours d'une réunion qui se tiendra avant le 10 septembre 2009. La teneur des délibérations ne pourra être communiquée. Les lauréats seront prévenus du résultat par courrier postal ou par courriel.

#### **Article 9 : Remise des prix**

Les prix seront remis le **16 septembre 2009** aux Archives départementales des Vosges.

#### **Article 10 : Prix**

Catégorie adultes :

- 1<sup>er</sup> prix : catalogue de l'exposition + une image ancienne en langue étrangère de l'Imagerie d'Épinal S.A. encadrée
- 2<sup>e</sup> prix : catalogue de l'exposition + une image « Pêcheurs de perles » encadrée, un an d'entrées au Musée départemental d'art ancien et contemporain et sur les sites de Grand et de Domrémy-la-Pucelle ainsi qu'une entrée au Musée de l'Image
- 3<sup>e</sup> prix : catalogue de l'exposition, une image ancienne en langue étrangère et une image « Pêcheurs de perles » de l'Imagerie d'Épinal S.A.

Catégorie adolescents :

- 1<sup>er</sup> prix : catalogue de l'exposition + image ancienne en langue étrangère de l'Imagerie d'Épinal S.A. encadrée + kit de dessin

- 2<sup>e</sup> prix : catalogue de l'exposition + une entrée au Musée de l'Image et à l'atelier artisanal de l'Imagerie d'Épinal SA et, une image encadrée « Pêcheurs de perles »
- 3<sup>e</sup> prix : catalogue de l'exposition + une image « Pêcheurs de perles » l'Imagerie d'Épinal S.A.

#### Catégorie enfants :

- 1<sup>er</sup> prix : kit dessinateur + une image « Pêcheurs de perles » encadrée de l'Imagerie d'Épinal S.A.
- 2<sup>e</sup> prix : catalogue de l'exposition + une image « Pêcheurs de perles » de l'Imagerie d'Épinal SA, un an d'entrées (avec un adulte accompagnant) au Musée départemental d'art ancien et contemporain et sur les sites de Grand et de Domrémy-la-Pucelle, une entrée au Musée de l'Image, une entrée à l'atelier artisanal de l'Imagerie d'Épinal
- 3<sup>e</sup> prix : une image contemporaine enfantine à l'Imagerie d'Épinal S.A.

#### Catégorie groupes :

- 1<sup>er</sup> prix : visite guidée offerte à l'ensemble du groupe de l'atelier artisanal de l'Imagerie d'Épinal SA (adultes ou enfants) et un album « La belle histoire de l'Imagerie » à chaque membres du groupe
- 2<sup>e</sup> prix : deux ateliers de pratique artistique (limité à un groupe de 12 personnes) au Musée départemental d'art ancien et contemporain durant l'année scolaire (dates à convenir avec le Musée départemental dès que possible) pour les enfants ainsi qu'une entrée du Musée départemental pour l'adulte accompagnant l'enfant ou visite de l'atelier artisanal de l'Imagerie d'Épinal SA pour les adultes
- 3<sup>e</sup> prix : visite guidée des sites de Grand et de Domrémy-la-Pucelle (hors transport)

*Lot de consolation : à tous les participants, 2 entrées gratuites à l'atelier artisanal de l'Imagerie d'Épinal SA*

Si l'une des catégories n'est pas représentée ou si les réalisations présentées au titre d'une catégorie ne paraissent pas au jury d'une qualité telle qu'elles méritent d'être primées, le jury se réserve la possibilité de décerner le prix la concernant à une œuvre d'une autre catégorie voire de ne pas attribuer le prix.

Pour chaque catégorie, les œuvres ayant reçu le premier prix seront mises en valeur sur le site internet des Archives des Vosges ([www.vosges-archives.com](http://www.vosges-archives.com)). Par ailleurs, les carnets de tous les candidats donnant leur autorisation feront l'objet d'une exposition temporaire aux Archives départementales des Vosges, avant d'être rendus aux participants.

### **Article 11 : Publications**

Les participants, ou leur représentant légal, autoriseront les services du département des Vosges ainsi que leurs partenaire à exploiter, le cas échéant, une représentation de leurs œuvres à l'occasion de publications ou d'expositions, papier ou multimédia, destinées à présenter les activités pédagogiques menées par les Archives départementales des Vosges.

Du seul fait de leur participation, les auteurs garantissent les organisateurs et le jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées.

### **Article 12 : Divers**

En cas de force majeure, le Conseil général des Vosges se réserve le droit d'annuler le concours. La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

**Renseignements :** Nicole Roux  
Archives départementales des Vosges  
4, avenue Pierre Blanck - Parc économique du Saut-le-Cerf - BP 1002 - 88050 ÉPINAL CEDEX 09  
Tél. 03.29.81.80.70 - [vosges-archives@cg88.fr](mailto:vosges-archives@cg88.fr)